

**PROCES VERBAL du Conseil municipal
du mardi 13 juin 2017**

N° 32/2017

Les membres du Conseil Municipal de Château l'Hermitage, dûment convoqués en date du 01 juin 2017, se sont réunis le 13 juin 2017, à 18h30, sous la présidence de Jean-François Cointre, Maire.

A l'ordre du jour sont inscrits les points suivants :

- Fixation du montant des deux loyers des logements communaux, impasse de Beauregard
- Changement de chaudière du logement locatif 2 impasse de Beauregard : choix de l'entreprise
- Changement de mode de chauffage de la salle communale Belle Croix : choix de l'entreprise
- Travaux de réfection du pont sur le ruisseau du Pin : choix de l'entreprise
- Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Vallée du Loir
- Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial du Pays Vallée du Loir
- Organisation du 14 juillet
- Bilan de la visite de l'Architecte des Bâtiments de France du 24 mai dernier
- Situation du transport scolaire sur la commune
- Compte-rendu de la commission « travaux » pour l'aménagement de l'aire de jeu
- Questions diverses

Sur les 10 conseillers en exercice, 8 sont présents. Il s'agit de :

Mesdames Katia Feufeu, Danielle Petit, Nadine Sepré, Elisabeth Houvrard

Messieurs Jean-François Cointre, Michel Defay, Jean-Didier Dirdin, Laurent Jacquin

Absents excusés : Mme Nathalie Dargier donne procuration à M. Jean-François Cointre

M. Jean-Luc Lorient donne procuration à M. Jean-Didier Dirdin

M. Michel Defay, volontaire, est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 17 mai 2017 envoyé par mail à chacun des conseillers, est approuvé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, d'augmenter le loyer du logement 2, impasse de Beauregard et de le porter de 285 € à 286.46 €, à partir du 1^{er} juillet 2017, selon l'indexation de référence en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, d'augmenter le loyer du logement 6, impasse de Beauregard et de le porter de 445.44 € à 447.72 €, à partir du 1^{er} juillet 2017, selon l'indexation de référence en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, de fixer les charges du logement 6, impasse de Beauregard à raison de 21 euros/mois à partir du 1^{er} août 2017 (suite à l'installation d'un poêle à granulés en juin 2016 par la SARL Orienté Solaire de Cérans-Foulletourte) auxquelles s'ajoute selon la délibération n° 206 de septembre 2011 la participation à l'assainissement semi-collectif, inchangée, de 2.25 € par mois.

La chaudière à gaz actuelle du logement communal 2, impasse de Beauregard ne fonctionnant plus, il a été décidé de la remplacer

Sur proposition de la commission « travaux » et après analyse des offres, les membres du Conseil municipal décident, par 10 voix pour, de retenir l'entreprise JOUVET, ZAC du Vivier à Allonnes pour le remplacement de la chaudière GEMINOX par une chaudière de marque ELM LEBLANC de type MEGALIS à condensation

au logement communal 2, impasse de Beauregard, pour un montant de 2 649.72 € H.T., TVA à 10%, le logement étant conventionné. Cette dépense sera imputée à l'article 2132 du budget 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, de porter les charges du logement 2, impasse de Beauregard à raison de 10 euros/mois à partir du 1^{er} octobre 2017 pour l'entretien et la maintenance de la nouvelle chaudière, auxquelles s'ajoute selon la délibération de septembre 2011 (n° 206) la participation à l'assainissement semi-collectif, inchangée, de 2.25 € par mois.

Suite proposition de la commission « travaux » et après analyse des offres, les membres du Conseil municipal décident, par 10 voix pour, de retenir l'entreprise JOUVET, Z.A.C. du Vivier à Allonnes, pour la création d'un réseau de chauffage central avec chaudière à condensation dans la salle communale Belle-Croix, avec production d'eau chaude instantanée, pour un montant de 7 714.22 € HT. Cette dépense sera imputée à l'article 21318 du budget 2017.

Après en avoir délibéré, et par 10 voix pour, l'entreprise CISSÉ de Bouloire est retenue pour les travaux sur le pont du ruisseau du Pin, d'un montant hors taxes de 2 228.00 € (2 673.60 € TTC), y compris la proposition de l'enrochement pour éviter les affouillements. Cette dépense sera imputée au compte 2138.

Le Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET) ainsi que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Vallée du Loir, ont été portés à la connaissance des membres du Conseil, qui ont été précédemment associés à ces travaux dans le cadre de réunions basées sur le volontariat.

L'architecte des Bâtiments de France et son adjointe sont venus le 24 mai sur la commune à notre demande pour envisager une solution sur la protection de la terrasse du lavoir, pour l'avenir des deux piliers de l'ancienne entrée de l'abbaye appartenant à un privé, ainsi que sur la conduite à tenir pour le hangar vétuste, mais existant, devant les caves en direction du chemin des vignes.

Une visite d'une architecte du petit patrimoine a eu lieu ce matin, 13 juin, pour envisager une couverture provisoire du lavoir afin de le protéger des infiltrations d'eau de pluie. L'entreprise Charpente Cénomane sera mise à contribution pour établir un devis. Rendez-vous est pris le 19 juin.

Pour la création d'un nouvel arrêt de car des scolaires au hameau du Houx, un essai grandeur nature est prévu avec un car du Département, demain matin 14 juin, en présence de l'entreprise de travaux publics qui sera chargée d'aménager la voirie pour le demi-tour du car et l'installation d'un abri-bus commandé par la commune et que les parents d'élèves se sont engagés à installer eux-mêmes.

Suite à la création d'un nouveau point de ramassage scolaire pour le collège de Pontvallain par le Conseil Départemental, des enfants du Hameau du Houx, les membres du Conseil, sur proposition du Maire, décident, par 10 voix pour, d'acheter un abri malouin chez Adéquat, pour un montant HT de 1 849.54 € (soit 2 219.45 € TTC), franco de port. Cette dépense imprévue (020) sera imputée au 2128.

Concernant l'aménagement de l'aire de jeu en dessous du verger, l'entreprise TPMR de Requeil est attendue demain, mercredi 14 juin, à 18 heures, en présence des membres de la commission « travaux », pour établir un devis de ce qui lui sera demandé.

Après en avoir délibéré, et par 10 voix pour, les membres du Conseil autorise le Maire à passer commande d'un deuxième but mini-stadium (face au premier précédemment installé sur l'aire de jeu en dessous du verger communal) d'un montant HT de 1 999.17 €, auquel il faut ajouter 51.67 € HT de frais de port. Soit un total de 2 461.01 € TTC qui sera imputé au compte 2128 du budget principal.

Il est fait un point sur l'organisation du 13 juillet au soir, avec repas et bal champêtre sur le parking enherbé, retraite aux flambeaux avec défilé de la fanfare et tir du feu d'artifice en dessous de l'Abbaye, sur la parcelle communale du lavoir. Un branchement électrique provisoire sera commandé à ENEDIS pour garantir la sécurité en matière d'alimentation électrique nécessaire à la manifestation.

Questions diverses :

Le déploiement de la fibre optique sur la commune est prévu cet automne, après l'étude de faisabilité technique réalisée ces derniers mois. Une réunion publique pour la commercialisation des abonnements est projetée fin de l'année 2017 pour des raccordements individuels effectifs au printemps 2018.

Les travaux d'entretien de la voirie par l'entreprise Eiffage sont prévus pour cet été.

Le comice cantonal a lieu à Yvré-le Pôlin les 9 et 10 septembre sur le thème de « toutes les couleurs ».

Notre site internet devrait être ouvert au public courant juillet. Une rencontre avec Microtec est programmée le 28 juin à Marçon. Réunion des membres du Conseil volontaires, lundi 26, en mairie, pour une dernière mise au point.

Réunion de la commission « travaux », vendredi 30 juin, à 14 heures, en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le secrétaire de séance,

Michel Defay



Le Maire,

Jean-François Cointre

